

MAIRIE DE BRAINS  
Loire-Atlantique

N°AGT/2025/092

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

Départ en retraite  
Nuisances sonores

Le Maire de la Commune de BRAINS  
Vu les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;  
Vu l'article R 610-5 du code pénal ;  
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,  
VU la demande présentée le 01 septembre 2025 par l'amicale des sapeurs-pompiers  
de Brains 44830 BRAINS, pompiersdebrains@gmail.com, sollicitant une prolongation  
de nuisances sonores, au niveau de la caserne des pompiers à 44830 Brains (Loire-  
Atlantique), dans la nuit du 4 au 5 octobre 2025, jusqu'à 1h00.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1.** — Le Maire, Mme Laure BESLIER autorise l'amicale des sapeurs-pompiers de Brains, représenté par Mme DUVEAU Emeline à une fête à l'occasion d'un départ à la retraite à la caserne des pompiers de Brains, le **samedi 4 octobre 2025** à partir de **16h00** jusqu'au **dimanche 5 octobre 2025** à **1h00**.

**ARTICLE 2** — En aucun cas cette fête ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée, sans permission spéciale de l'autorité municipale.

**ARTICLE 3** — L'organisateur sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

**ARTICLE 4** — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

**ARTICLE 5** — Mme le Maire, les services de gendarmerie, les services de police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Publié à la Mairie de Brains le 4 septembre 2025      Fait à Brains, le 2 septembre 2025



Le Maire  
Laure BESLIER